



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire  
54 rue de l'Arbre Sec 75 001 PARIS  
tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62  
Mail : [snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)  
Site Internet : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org)

**REGION ILE DE France - DOM TOM**

[snpes.pjj.fsu.idf@gmail.com](mailto:snpes.pjj.fsu.idf@gmail.com)

## **EXPLICATIONS APPROXIMATIVES SUR LES POSTES ET NON RESPECT DES REGLES DES CAP DE MOBILITE**

Malgré les annonces de notre DRH qui réaffirmait cette année que les CAP sont souveraines et nationales, nous avons constaté des dysfonctionnements qui nous interrogent : beaucoup de flou émanant de la direction interrégionale île de France – DOM – TOM. En effet, si nous savons, malgré les belles déclarations du DRH, que les DIR ont tout de même un poids important sur le maintien des postes, nous atteignons des sommets d'opacité cette année de la part de la DIR Ile de France.

### **QUAND ON MAINTIENT L'OPACITE SUR LES CRITERES DE PERENISATION DES POSTES**

Lors de la sortie, en mars de la circulaire de mobilité, nous avons signalé sans attendre à notre administration centrale des postes n'apparaissant pas comme vacants. En effet, nous nous livrons à cet exercice à chaque CAP afin d'avoir rapidement des rectificatifs à la circulaire et que les postes "oubliés" puissent paraître sur une note complémentaire. Étonnamment cette année, nous avons remarqué un silence assourdissant de notre administration face à nos demandes de rectifications.

### **Aujourd'hui**

Des postes apparaissant comme vacants sur la circulaire de mobilité, non pourvus à la CAP, vont disparaître (PT à Savigny sur Orge). Sur les STEMO des postes d'assistant(e)s de service social devaient être pourvus par des contractuel(le)s. Nous venons d'apprendre que la DIR vient de geler ces recrutements contrairement à ce qui avait été annoncé.

### **Mais surtout dans le Val de Marne**

Comment expliquer que des postes de professeurs techniques et d'éducateurs n'apparaissent pas à la mobilité ?

A la DT :

- un poste de conseiller technique

Au STEI :

- un poste PT CAB dont on sait que l'agent part en décembre pour cause de droit à la retraite,
- un poste PT CSB non pourvu depuis septembre et pour lequel il a été fait appel à un agent contractuel,
- un poste d'éducateur non pourvu et pour lequel il a été fait appel à un agent contractuel.

**Ça fait beaucoup pour le seul service d'insertion !**

Nos délégués aux différentes CAP n'ont pas manqué de questionner l'AC sur les non parutions à la circulaire de mobilité. A la CAP des PT, l'approximation des réponses données aux délégués par le RH et la DIR nous interroge : elles oscillent entre : *"vous ne nous avez pas signalé les oublis"*, *"il y a des contrats de 3 ans sur ces poste"*, *"l'UEAJ dépasse la cible"...*

CAP des éducateurs : L'explication est toujours : *"la cible !"*

**ON NE PEUT PAS DESTABILISER AINSI LES UNITES ET N'OBTENIR QUE DES REPNSES FLOUES ET APPROXIMATIVES SUR NOS QUESTIONS RELATIVES A LA DISPARITION DES POSTES !**

**NOUS COMPRENONS ICI LA LOGIQUE DE LA POLITIQUE DE L'ADMINISTRATION CONCERNANT LE DEVENIR DES PROFESSEURS TECHNIQUES MAIS NOUS LA DESAPPROUVONS TOTALEMENT CAR ELLE MET EN DANGER LE FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE DES UEAJ, CELUI QUE NOUS CONTINUERONS DE DEFENDRE !**

**Nous réclamons :**

- **le recrutement d'AS sur les UEMO**
- **l'arrêt des fermetures de postes lorsque les agents partent à la retraite ou mutent**
- **le respect des demandes de mobilités de titulaires sur les postes qui sont pérennisés**
- **Le renouvellement des contrats pour les agents déjà présents pour pallier les vacances de postes**
- 

